

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS9

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 17

Après la deuxième phrase de l'alinéa 4, insérer la phrase suivante :

« Ces consultations portent une attention particulière à la prévention en santé mentale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure la santé mentale dans les rendez-vous de prévention prévus à l'article 17.